

REVUE DE PRESSE DU 17 JUILLET 2009

Québec - Le programme d'Hydro-Québec pour la production de 150 MW d'hydroélectricité par de petites centrales pourrait ne pas entraîner les retombées espérées par les communautés locales et autochtones.

La Régie de l'énergie, qui a approuvé le programme cette semaine, a refusé, comme le lui demandaient plusieurs promoteurs et municipalités, d'augmenter le tarif payé par la société d'État, rappelle Radio-Canada. Hydro-Québec paiera 7,5 ¢ du kilowatt-heure alors que le prix offert dans le second appel d'offres pour l'achat de 2000 MW d'énergie éolienne est de 8,7 ¢. Le prix de revient de la future centrale La Romaine a été évalué à un peu plus de 9 ¢ le kilowatt-heure.

Le gestionnaire de la Société d'énergie rivière Franquelin, monsieur Bertrand Lastère, admet qu'à 7,5 ¢ du kilowatt-heure, le projet de petite centrale sera beaucoup moins rentable que prévu. Le président de l'Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable, Claude O'Neil, indique pour sa part que plus un projet est petit, plus il coûte cher par kilowatt-heure produit. « Les petits projets vont avoir beaucoup de difficultés à se développer », croit-il.

Plusieurs projets de construction de petites centrales de 50 MW et moins pourraient donc demeurer dans les cartons des promoteurs, faute de rentabilité, s'il faut en croire messieurs Lastère et O'Neil. (Québec Municipal)

Course Jacques-Cartier, près de 100 voiliers inscrits

Près de 100 voiliers participeront à la Course Jacques-Cartier du 24 au 26 juillet, ce qui en fait le plus important rassemblement du genre de l'histoire du nautisme québécois.

Ils proviendront de la Baie-des-Chaleurs, de Charlevoix, des Iles-de-la-Madeleine et de Matane. Les voiliers quitteront leur port d'attache les 20 et 21 juillet, pour rejoindre Rivière-au-Renard et Anse-à-Beaufils, avant l'arrivée prévue le 24 juillet dans la baie de Gaspé pour souligner les 475 ans, jour pour jour, du passage de Jacques Cartier.

Pour l'occasion, les skippers professionnels Éric Tabardel, Georges Leblanc et Yves Lépine participeront à cette course historique. (CHAU-TV)

Plus de place pour la programmation locale

CHAU TVA pourra améliorer sa programmation locale grâce à un nouveau fonds qui lui permettra de recueillir environ 250 mille dollars par année.

Le Fonds d'amélioration de la programmation locale, récemment créé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le CRTC, sera alimenté par 1,5 % des recettes engendrées par les cablodistributeurs canadiens, pour un total de 100 millions de dollars par année. Ce montant sera redistribué à partir de septembre dans les stations de télévision francophones et anglophones du Canada qui oeuvrent dans les marchés de 1 millions de téléspectateurs et moins.

Bien qu'il n'ait pas encore déterminé de façon précise comment sera utilisée cette nouvelle entrée d'argent, le directeur général de CHAU TVA, Pierre Harvey, donne des exemples de ce

qui pourrait être fait pour améliorer la programmation – extrait audio : <http://www.cieufm.com/fichiers/XTR62.mp3>

Par ailleurs, le CRTC a annoncé cette semaine que les heures obligatoires de programmation locale dans les stations télévisées passeront de 3h10 à 5h par semaine, ce qui n'ébranlera pas CHAU TVA, selon le directeur général – extrait audio : <http://www.cieufm.com/fichiers/XTR63.mp3>

Le CRTC devrait organiser d'autres audiences publiques cet automne à propos du Fonds d'amélioration de la programmation locale, afin notamment de savoir si le montant annoncé de 100 millions de dollars semble suffisant. Le pourcentage des redevances des cablodistributeurs est d'ailleurs passé de 1 % à 1,5 % à la suite d'une consultation publique. (CIEU-FM)

À la recherche de stagiaires

Plus d'une dizaine d'entreprises bénéficient présentement du programme de stage dans les petites entreprises d'Industrie Canada.

Ce programme a été lancé il y a à peine trois semaines.

Cependant, plus de 10 entreprises admissibles sont toujours à la recherche d'étudiants. La directrice générale de la Société d'aide au développement des collectivités, Lyne lebrasseur, affirme que différents types d'entreprises sont éligibles à ce programme – extrait audio : <http://www.cieufm.com/fichiers/xtr54.mp3>

La SADC Baie-des-Chaleurs dispose d'un budget de 200 mille dollars afin de contribuer à l'intégration de 34 stagiaires dans les entreprises de la Gaspésie.

Il s'agit d'une contribution financière qui représente 75 % du salaire du stagiaire.

Ce programme est en vigueur jusqu'au 31 mars 2010. (CIEU-FM)

Des emplois pourraient être créés

Les travailleurs sylvicoles de la Coopérative d'aménagement forestier de la Baie-des-Chaleurs pourraient profiter des 7,1 millions de dollars annoncés par Québec et Ottawa.

Cette subvention sur 2 ans servira à financer des travaux sylvicoles en éclaircies commerciales dans toute la Gaspésie.

La coopérative, qui ne fait pour le moment que de l'éclaircie pré-commerciale, pourrait profiter de la manne, comme l'explique le directeur général, Alain Lévesque – extrait audio : <http://www.cieufm.com/fichiers/xtr50.mp3>

Sur ses 130 travailleurs sylvicoles qui débroussaillent en éclaircies pré-commerciales, la Coopérative d'aménagement forestier n'en compte que 20 capables de manier la scie à chaîne, l'outil principal en éclaircie commerciale.

Alain Lévesque compte ainsi voir s'il y a un intérêt de la part de ses travailleurs dans ce type d'activité pour créer le l'emploi – extrait audio : <http://www.cieufm.com/fichiers/xtr51.mp3>

Si les travailleurs semblent intéressés et que les conditions sont bonnes, Alain Lévesque affirme qu'il pourrait former d'autres ouvriers pour faire de l'éclaircie commerciale. (CIEU-FM)

La ministre Shea annonce l'octroi de nouveaux fonds pour appuyer des projets novateurs de l'industrie aquacole au Québec

<http://www.marketwire.com/mw/release.do?id=1018615&lang=F5> (MPO)